

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ÉCRITE

Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 456-1 intitulé : **Règlement modifiant les usages autorisés dans la zone 234 R et modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n°60**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 456-1 intitulé « **Règlement modifiant les usages autorisés dans la zone 234 R et modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n°60** ».

En vertu du décret 2020-033 du gouvernement du Québec, une consultation écrite sera tenue en remplacement de l'assemblée publique de consultation. Ainsi, les personnes intéressées à se prononcer sur le projet de modification réglementaire pourront faire parvenir leurs commentaires aux coordonnées suivantes:

Mme France Lecompte  
[urbanisme@st-anselme.ca](mailto:urbanisme@st-anselme.ca)  
Date limite : Le 18 septembre 2020

Les commentaires reçus seront soumis à l'attention du Conseil municipal. Une fois ces derniers reçus, le Conseil municipal pourra décider de poursuivre la procédure d'adoption réglementaire et adopter un deuxième projet de règlement. Ce projet de règlement est assujéti à la procédure d'approbation référendaire.

Que l'objet de ce règlement consiste à modifier les usages autorisés dans la zone 234 R afin de permettre la construction de résidence unifamiliale isolée de deux étages. Le projet de règlement modifie également des dispositions relatives aux dimensions des constructions dans la zone 234 R ainsi que les marges de recul applicables dans cette zone.

Les zones concernées par ce projet de règlement sont : 234 R, 110 I, 239 R et 107 R



Que ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité de Saint-Anselme au [www.st-anselme.ca](http://www.st-anselme.ca).

Donné à Saint-Anselme, ce deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt.

  
Louis Felteau  
Secrétaire-trésorier



---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n° 437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 9 h et 17 h dans la journée de ce 2e jour du mois de septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce deuxième jour de septembre deux mille vingt.

Signé: \_\_\_\_\_

Louis Felteau  
Secrétaire-trésorier